



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
29 septembre 2016  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 28 septembre 2016 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration de la Mission permanente de la République du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies sur les allégations d'Amnesty International concernant l'emploi d'armes chimiques au Darfour (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent  
(*Signé*) Omer Dahab Fadl **Mohamed**



**Annexe à la lettre datée du 28 septembre 2016 adressée  
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant  
permanent du Soudan auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

**Déclaration de la Mission permanente de la République  
du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies  
sur les allégations d'Amnesty International concernant  
l'emploi d'armes chimiques au Darfour**

1. La Mission permanente de la République du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies est surprise par le rapport d'Amnesty International et par la décision de le publier au moment où la fin du conflit au Darfour, qui avait éclaté en 2003, est officiellement déclarée à l'échelle nationale et régionale. Le peuple soudanais a fêté la fin du mandat de l'Autorité régionale pour le Darfour, chargée en 2011 de l'application de l'Accord de paix de Doha. Le rapport, totalement infondé, est publié alors même que le Gouvernement soudanais collabore avec l'ensemble des partenaires et pays concernés pour atteindre la normalisation des relations sous tous leurs aspects.
2. L'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, déployée dans la région depuis 2007, compte 17 500 membres des contingents et membres du personnel qui recensent toutes les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans l'ensemble de la région du Darfour. En 2016, elle a présenté cinq rapports au Conseil de Sécurité de l'ONU. Aucun d'eux ne fait référence aux faits allégués par Amnesty International, sur lesquels cette dernière n'a encore donné aucune précision.
3. En outre, les Envoyés spéciaux au Soudan, venus de presque toutes les régions du monde, notamment l'Envoyé spécial des États-Unis d'Amérique, ont bénéficié jusqu'à présent d'un accès sans entrave à l'ensemble des zones du Darfour.
4. Le Soudan est partie à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction depuis 1998. Il ne détient absolument aucun type d'arme chimique. Qu'elles soient militaires ou civiles, toutes les installations industrielles du Soudan peuvent être contrôlées à tout moment par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.
5. Les allégations d'emploi d'armes chimiques par les Forces armées soudanaises sont sans fondement et fabriquées de toutes pièces. La finalité de ces accusations insensées est de semer la confusion quant aux procédures en cours, qui visent à étendre la paix et la stabilité ainsi qu'à encourager le développement économique et la cohésion sociale au Soudan.
6. Il convient également de mentionner le fait que, en 1998, l'usine pharmaceutique de Chifa à Khartoum a été totalement détruite par des bombardements décidés sur la base de renseignements inexacts et mensongers. Par la suite, le Gouvernement soudanais a finalement été blanchi et le propriétaire de l'usine dédommagé. Des accusations aussi graves et infondées sont préjudiciables et il ne faut pas y prêter foi.